

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 23 OCTOBRE 2015

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 23 Octobre 2015

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick Mennucci - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Christophe DE PIETRO représenté par Josette VENTRE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Michèle EMERY - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine GOELZER représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Hélène ABERT - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - Claudette MOMPRIVE représentée par EMMANUELLE SINOPOLI - Jean MONTAGNAC représenté par Daniel HERMANN - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Martine VASSAL représentée par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Patrick BORE - Laurent COMAS - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Bruno GILLES - Laurent LAVIE - Bernard MARANDAT - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

La séance est ouverte à 10 heures
sous la Présidence de Monsieur Guy TEISSIER,
Député des Bouches du Rhône
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et messieurs, le quorum étant atteint, je déclare notre séance ouverte.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2015.

S'il n'y a aucune observation, je le considère comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2015 est adopté.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président ainsi que le compte rendu des décisions du Bureau soient portés à la connaissance du Conseil. Ces comptes rendus ont été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

IV – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION FONCTIONNEMENT ET MAÎTRISE DES COÛTS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Blum, la Commission Fonctionnement et Maîtrise des Coûts s'est réunie le 16 octobre, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

Monsieur BLUM.- Monsieur le Président, les rapports ont été, pour la plupart, votés favorablement, les autres rapports ont même été votés à l'unanimité avec les réserves habituelles d'un certain nombre de nos collègues et notamment nos collègues du Front National.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci cher Maître.

1. FCT 001-23/10/15 CC - Autorisation donnée au Président de Marseille Provence Métropole de désigner l'autorité d'homologation dans le cadre du Référentiel Général de Sécurité (RGS)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

2. FCT 002-23/10/15 CC - Approbation du transfert du parking Cristofol situé à Marseille (3ème arrondissement)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

3. FCT 003-23/10/15 CC - Approbation d'une convention-cadre avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, je voulais vous remercier pour votre attention au sujet de l'AGAM et de l'intérêt stratégique que porte MPM à cette institution.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est un outil de travail très important pour notre collectivité et pour l'ensemble des communes.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine
Mme Caradec, M. Chenoz et M. Vallette ne participent pas au vote.

4. FCT 004-23/10/15 CC - Approbation des critères de promotion au sein de MPM

Monsieur ILLAC.- Nous nous abstiendrons sur ce rapport. Il avait été remis sur table en Commission, aujourd'hui, il y a un rectificatif. Il est fait mention que le Comité Technique s'est bien tenu. Néanmoins, nous n'avons pas les résultats du Comité Technique, nous n'avons pas d'information sur la façon dont le Comité Technique s'est prononcé.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

5. FCT 005-23/10/15 CC - Approbation des ratios de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

6. FCT 006-23/10/15 CC - Ajustements du régime indemnitaire 2015 suite à la nouvelle nomenclature métiers

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

6bis.FCT 007-23/10/15 CC - Intégration de la dotation de solidarité communautaire dans l'attribution de compensation 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

6ter. FCT 008-23/10/15 CC - Définition de l'intérêt communautaire - Opérations d'aménagement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur LE PRESIDENT. Madame Fructus, la Commission Habitat Politique de la ville s'est tenue le mercredi 14 octobre.

Madame FRUCTUS. Monsieur le Président, mes chers collègues, quatre rapports étaient soumis à l'ordre du jour.

Trois rapports concernent des conventions de participation de la Ville de Marseille et de la SOLEAM relatives aux programmations de rénovation urbaine sur Saint-Mauront, le Vallon de Malpassé, la Savine. Ces conventions entrent dans le cadre du programme de rénovation urbaine n°1 qui est en train de se terminer et pour lequel je vous dirai quelques mots.

Le dernier rapport concerne notre action sur le parc privé. Nous subventionnons les propriétaires privés pour des travaux qu'ils font sur leur propriété privée. Nous apportons, dans le cadre du PIG, des aides complémentaires aux subventions de l'ANAH, avec :

- des primes de performance énergétique,
- des primes « habiter mieux »,
- des primes de réduction de loyer pour les propriétaires bailleurs qui acceptent de conventionner les logements qu'ils réhabilitent
- des primes régionales relatives à la haute performance énergétique des logements ou à l'adaptation des logements à la dépendance.

Sur ces quatre rapports, il y a eu unanimité de la Commission avec la réserve habituelle du Front National.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je dirai quelques mots sur les trois rapports relatifs au programme de rénovation urbaine n°1 qui s'achève pour préciser qu'à ce stade, nous sommes aujourd'hui fin octobre et devons finaliser au mois de novembre, tous les engagements de l'ensemble des partenaires de l'ANRU sur ces projets de rénovation urbaine ont été tenus.

Il y a eu de grands débats et de grandes déclarations disant que la Ville de Marseille ne serait pas à même d'utiliser et d'engager toutes les subventions de l'ANRU sur ces programmes et notamment une déclaration fracassante du Premier Ministre à la une de *La Provence* disant que nous n'étions pas en capacité d'utiliser 100 million d'euros.

Je suis aujourd'hui très heureuse de vous dire que grâce à l'investissement et l'engagement de chacun des partenaires, la Communauté urbaine, la Ville de Marseille, les autres collectivités, les bailleurs sociaux, l'Etat, nous nous sommes complètement mobilisés et sommes aujourd'hui à 92% d'engagement.

Hier encore, le représentant de l'Etat à l'occasion de l'inauguration d'un programme de logements sociaux dans le 14^{ème} arrondissement a dit que la Ville de Marseille obtiendrait peut-être, voire sûrement, le meilleur des résultats d'engagement sur les programmes de rénovation urbaine sur l'ensemble de la France. Je pense que c'est une satisfaction que nous pouvons partager sans ricanement car les efforts ont été réalisés par tous : les bailleurs, les institutions, la Communauté urbaine et l'Etat.

Le Préfet Cadot, à l'époque, et moi-même, avons pris la peine d'aller faire un grand plaidoyer au Conseil d'administration de l'ANRU pour engager notre crédit sur le fait que nous étions dans une dynamique de réussite et que nous clôturerions dans les temps le premier programme de rénovation urbaine.

Nous l'avons fait et je remercie l'ensemble des partenaires d'avoir tenu leurs engagements.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame Fructus. C'est vrai qu'il a fallu beaucoup d'énergie mais seul le résultat compte. 92% d'engagement, c'est tout à fait remarquable, vous avez bien fait de le souligner, il fallait le faire.

M. Hermann souhaite prendre la parole.

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Président, chers collègues, suite aux propos de Mme Fructus sur le PIG, il serait bon de dire quelques mots pour clarifier les primes du PIG Habiter Mieux entre MPM, l'ANAH et la Région. Le PIG concerne des travaux faits par le propriétaire occupant ou bailleur.

Si les économies d'énergies après travaux sont supérieures à 25% la prime MPM à la performance énergétique est de 500 euros, l'ANAH majore cette prime entre 1 600 euros et 2 100 euros pour les propriétaires occupants modestes et entre 2 000 et 2 500 euros pour les propriétaires occupants très modestes.

En ce qui concerne la prime réduction de loyer, celle-ci s'adresse à des propriétaires bailleurs qui acceptent après travaux de conventionner leur loyer en social ou très social.

Si un gain énergétique est supérieur ou égal à 50%, la prime de MPM est de 34 euros du m², celle de la Région de 17 euros du m² et celle de l'ANAH, 150 euros du m², soit un montant total de 201 euros plafonné à 80m². C'est extrêmement important.

Avec un gain énergétique inférieur à 50%, la prime MPM reste de 34 euros et celle de l'ANAH, 102 euros au m², la Région ne finance plus, soit un montant de 136 euros au m².

Il est à rappeler pour mémoire que MPM compte 458 876 résidences principales selon l'AGAM, dont 72 196 sont éligibles aux aides de l'ANAH et que le parc potentiellement indigne s'élève à 45 257 logements, ce qui représente plus de 10% du parc total, d'où la politique volontariste de MPM dans ce domaine.

Comme vous le voyez, chers collègues, ces primes sont incitatives et efficaces pour résorber à la fois les pertes en énergie, l'habitat dégradé et la vacance.

Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est bien d'avoir dit quelques mots sur ce rapport qui est éminemment social et que je trouve particulièrement intelligent.

Ce rapport se base sur cinq thématiques :

- la lutte contre l'habitat dégradé,
- la lutte contre la précarité énergétique (que l'on connaît dans beaucoup d'appartements individuels),
- l'adaptation du logement à la perte d'autonomie pour les plus âgés,
- la lutte contre la vacance (trop d'appartements restent vides car ils sont dégradés et ne trouvent pas preneurs),
- la remise sur le marché de logements locatifs à des prix modérés.

Nous allons faire un effort très important dans le domaine du logement locatif privé, en mettant sur le marché 400 logements qui sont aujourd'hui inoccupés. C'est l'objectif que nous nous sommes fixés.

Le rapport qui va suivre porte sur 47 logements. C'est un engagement commun : MPM, Région et ANAH. Je trouve que ce triptyque est intelligent et intéressant. Pour ces 47 propriétaires, ce sera essentiellement des travaux d'économie d'énergie. Parmi eux, six propriétaires adaptent aussi leur logement pour le maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées et sept propriétaires sont volontaires pour modérer leur loyer après travaux.

Je pense que c'est plutôt exemplaire. Cela reste relativement modeste mais à terme, avec 400 logements, ce sera une bonne chose.

Je tiens à préciser que ces programmes ne concernent pas uniquement Marseille mais aussi Châteauneuf-les-Martigues, Sausset-les-Pins, Marignane, Allauch et Roquefort-la-Bédoule. C'est vraiment un programme communautaire.

7. HPV 001-23/10/15 CC - Approbation d'une convention de participation avec la Ville de Marseille et la SOLEAM relative au Programme de Rénovation Urbaine Saint Mauront à Marseille 3ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président, je souhaiterais intervenir sur le rapport n°7.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je n'avais pas vu votre signal. Vous savez bien Monsieur Mennucci que c'est toujours un plaisir de vous entendre, on ne va pas se priver de cela. Prenez la parole, avec joie.

Monsieur MENNUCCI.- Merci Monsieur le Président pour votre « humour à deux balles »...

Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons évidemment que nous féliciter...

(Exclamations dans l'hémicycle)

Monsieur LE PRESIDENT.- Attendez. Ça commence bien, mais on verra après... Allez-y !

Monsieur MENNUCCI.- D'habitude, ce n'est pas le Président qui interrompt les orateurs.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est pour « l'humour à deux balles ».

Monsieur MENNUCCI.- Nous ne pouvons que nous féliciter que soit enfin lancé le programme de l'opération de résorption de l'habitat insalubre de Saint Mauront Gaillard. Le 3^{ème} arrondissement est un arrondissement qui a besoin, nous le savons tous, d'aide et d'attention. Arrondissement le plus pauvre de Marseille avec 55% de sa population sous le seuil de pauvreté, plus que Roubaix, commune qui arrive en première position selon le taux de pauvreté parmi les 100 plus grandes villes de notre pays.

Un tiers de la population de cet arrondissement est sans emploi, officiellement, mais certainement plus... Le revenu par foyer fiscal – je pense qu'il est intéressant que chacun s'en rende compte – est de 11 000 euros, alors que la moyenne marseillaise est de 20 500 euros.

Ces chiffres et bien d'autres encore que je n'égrainerai pas, on pourrait parler de l'échec scolaire, de la délinquance, sont ceux de l'échec d'une municipalité qui gère notre ville depuis 1995.

Ce programme que vous nous proposez aujourd'hui porte sur la construction de 80 à 100 logements neufs sur le site de Saint Mauront Gaillard, après démolition des immeubles existants et relogement des habitants.

Ces opérations de relogement ont fait, excusez du peu Monsieur le Président, l'objet d'un protocole d'éradication de l'habitat indigne signé en 2002 entre l'Etat et la Ville de Marseille. Il a fallu attendre 2015 pour qu'il connaisse enfin un commencement d'exécution.

On pourrait se dire, avec un peu de naïveté j'en conviens, que le temps portant conseil, vous vous monteriez à la hauteur des attentes et de l'impatience de nos concitoyens de ce quartier.

Force est de constater qu'il n'en est rien.

C'est une déception bien sûr, mais pas une surprise car ce dossier est assez symptomatique d'une approche combinée de l'urbanisme et de la solidarité.

Les 292 322,40 euros que vous consentez à la SOLEAM dans le cadre de ce programme ne sont évidemment pas à la hauteur des enjeux pour qui connaît ce secteur. Vous n'aviez eu pourtant aucune difficulté, si j'en crois ce qui est écrit dans les journaux car on n'a pas encore eu de détails ici à l'Assemblée, à programmer, dans la solitude de votre cabinet, des centaines de milliers d'euros pour l'aménagement du Rond-Point du Prado. C'est vrai qu'aujourd'hui, on peut considérer qu'il y a deux villes, le 8^{ème} et le reste de Marseille...

(Protestations)

Avant, il y avait le Nord et le Sud, maintenant, il y a le 8^{ème} et le reste de Marseille, ce qui nous avait valu d'ailleurs, une vibrante défense et illustration de l'importance qu'il y avait à contribuer à l'embellissement de la ville, dans le 8^{ème} arrondissement évidemment, qui a déjà un magnifique stade, qui va avoir un magnifique centre commercial qui aura comme conséquence la fermeture des Galeries Lafayette sur Saint Ferréol. Pour l'instant, on n'en entend pas encore parler,

mais il va bien falloir que ces questions-là soient abordées. Je pense d'ailleurs que le Conseil municipal en sera le lieu.

En revanche, vous semblez beaucoup plus économe des deniers de notre Communauté urbaine lorsqu'il s'agit de la résorption de l'habitat indigne et particulièrement dans ce 3^{ème} arrondissement mais d'autres arrondissements au Nord de la Canebière sont aussi concernés.

Je pense que ce 3^{ème} arrondissement mérite un peu plus de sollicitude, tant les problèmes qui y sont détectés relèvent d'une détresse palpable des habitants. Allez un matin sur un marché de la place Cadenat et vous verrez.

Bien sûr, on est toujours piégé par ce genre de chose car il vaut mieux voter 292 322,40 euros que rien, mais il faut bien reconnaître que c'est faute de mieux.

Voilà, Monsieur le Président notre position sur Saint Mauront.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Mennucci, tout d'abord, je trouve que vous politisez inutilement un débat grave et si c'était si important, que n'avez-vous fait pendant les six années passées ?

Si c'était très urgent, s'il fallait le faire tout de suite, si la détresse était là, pourquoi n'avez-vous rien fait ?

Monsieur MENNUCCI.- C'était la Ville.

Monsieur LE PRESIDENT.- Alors votre débat est déplacé, il fallait le faire au Conseil municipal. Vous vouliez vous exprimer, vous vous êtes exprimé, nous vous avons écouté. Permettez-nous de vous dire ce que nous pensons.

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Président, je voudrais brièvement dire que je suis très sensible de voir que M. le Député s'intéresse à cet arrondissement et à ce quartier de Saint Mauront, et lui dire qu'en effet, cela fait maintenant plusieurs années que nous travaillons et que je travaille personnellement sur ce secteur-là et sur ces quartiers. Fort heureusement, beaucoup d'opérations, même si c'est très long car cela fait 20 ans que je suis élue sur ce secteur, ont mis du temps à se mettre en œuvre, mais beaucoup d'opérations sont en route sur Saint Mauront, qu'elles soient des opérations de logements ou d'équipements puisque nous allons avoir d'ici 18 mois un très beau complexe sportif sur Charpentier, tout comme nous avons rénové le plateau sportif de la butte de Saint Mauront. Une crèche sera créée très prochainement rue Félix Piat. La résorption a déjà fait l'objet de démolitions et de la construction d'un bâtiment de 101 logements que nous avons livré il y a peu.

Oui, c'est un arrondissement compliqué, on ne va pas refaire l'histoire, on en parle suffisamment souvent ici, mais les choses avancent. On s'est retroussé les manches. Personnellement, je l'ai fait et avec d'autres, sur ce secteur depuis longtemps. Il y a encore beaucoup de choses à réaliser, mais c'est un arrondissement qui n'est pas abandonné. La population d'ailleurs a plaisir à voir ses élus locaux présents sur ces quartiers et je me demande d'ailleurs si vous allez souvent sur la place Cadenat ou ailleurs.

Je suis sensible à cela, voilà, ce que je voulais dire, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame le Maire. Mme Biaggi a demandé la parole.

Madame BIAGGI.- Merci Monsieur le Président de me donner la parole.

Cher Monsieur Mennucci... J'adore car vous parlez toujours à bon escient ou à mauvais escient, je ne sais pas.

Pour ma part, je suis ravie qu'avec Mme Narducci nous ayons gagné ce secteur du 2/3 car avec Guy Teissier, ces dossiers avancent enfin ! Ils sont déjà très enclenchés, Monsieur Mennucci. Ils sont très avancés.

Il faut que vous regardiez la page 2 du rapport car il s'agit d'une modification technique pour récupérer la TVA.

Je voulais vous dire que ce n'est pas en disant toujours (et cela me contrarie) que c'est l'arrondissement le plus pauvre de France que vous allez aider les gens. C'est peut-être vrai, mais enfoncer les gens et les mettre plus bas que terre, ce n'est pas bien car vous ne leur donnez aucun espoir.

En faisant ce que l'on fait avec M. Teissier, avec Mme Narducci, nous sommes tout le temps sur le terrain, nous leur donnons espoir, nous faisons les choses et nous construisons. C'est ça la vie ! La vie, c'est leur donner de l'espoir.

(Brouhaha, protestations)

Si vous voulez parler maintenant du centre commercial, vous savez très bien que l'attractivité de Marseille vient avec les gens qui investissent sur Marseille.

La campagne des législatives n'est pas ouverte !

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous passons au vote du rapport n°8.

8. HPV 002-23/10/15 CC - Projet de rénovation urbaine du quartier Vallon de Malpassé à Marseille 13ème arrondissement. Approbation d'une convention de participation avec la SOLEAM et la Ville de Marseille pour la réalisation des ouvrages communautaires dans le cadre de la concession d'aménagement. Approbation du Programme des Equipements publics modifié.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

9. HPV 003-23/10/15 CC - Projet de rénovation urbaine du quartier la Savine à Marseille 15ème arrondissement. Approbation d'une convention de participation avec la Ville de Marseille et la SOLEAM pour la réalisation des ouvrages communautaires dans le cadre de la concession d'aménagement. Approbation du Programme des Equipements Publics modifié.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

10. HPV 004-23/10/15 CC - PIG "Habiter Mieux" : Attribution de subventions aux propriétaires privés

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Sauvayre, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur SAUVAYRE.- Monsieur le Président, je serai bref dans la mesure où la Commission n'a fait l'objet d'aucune réserve particulière à part la réserve de vote de principe du Front National, bien entendu.

Il faut noter que le rapport n°15 qui concerne la ZAD de la façade maritime Nord de la Ville de Marseille a fait l'objet d'une très belle présentation par les services techniques de MPM. Tous les rapports ont été adoptés à la majorité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Caradec, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Madame CARADEC.- Les dossiers avancent.

11. AEC 001-23/10/15 CC - Plan Local d'Urbanisme d'Ensuès-la-Redonne. Engagement de la procédure de modification n°4.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

12. AEC 002-23/10/15 CC - Plan Local d'Urbanisme de Septèmes-les-Vallons. Approbation de la modification n°14.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

13. AEC 003-23/10/15 CC - Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret. Engagement de la procédure de modification n°12.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. AEC 004-23/10/15 CC - Modification du Programme d'Aménagement d'Ensemble à vocation d'habitat sur le secteur des Gonagues à Allauch

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

15. AEC 005-23/10/15 CC - Approbation du renouvellement avec extension de la Zone d'Aménagement Différé - Façade Maritime Nord de la Ville de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

16. AEC 006-23/10/15 CC - Approbation d'une convention de participation avec la Ville de Marseille et la SOLEAM pour la réalisation d'une bretelle d'insertion dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté Saint Just à Marseille 4ème et 13ème arrondissements

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

17. AEC 007-23/10/15 CC - Approbation d'une convention de participation avec la Ville de Marseille et la SOLEAM pour la requalification d'un tronçon de l'avenue des Pâquerettes dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté des Hauts de Sainte Marthe à Marseille 14ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

18. AEC 008-23/10/15 CC - Approbation d'une convention de participation avec la Ville de Marseille et la SOLEAM pour la réalisation d'aménagements viaires dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté de la Jarre à Marseille 9ème arrondissement. Création et affectation d'une opération

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

COMMISSION PROPRETÉ ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Lapeyre pour la Commission Propreté, Environnement, Développement Durable.

Monsieur LAPEYRE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, six rapports étaient soumis à l'avis des membres présents de la Commission qui s'est tenue le 13 octobre dernier.

Sachant que le rapport n°24 est retiré, deux rapports portant les numéros 19 et 20 sont relatifs à la mise en place d'actions engagées par MPM en faveur du développement durable, ils prévoient l'attribution de subventions accordées au GERES et à AIRPACA.

Pour AIRPACA, la subvention s'élève à 10 608 euros pour conduire une campagne spécifique de la qualité de l'air à Septèmes-les-Vallons, soit 34% du montant total de la campagne.

Pour le GERES, la subvention s'élève à 6 014 euros pour conduire des actions pilotes de prévention et de valorisation des déchets verts sur le territoire.

Concernant la propreté, le rapport n°21 concerne une modification du règlement de la redevance spéciale. Cette modification était nécessaire suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Pour pallier les défauts du règlement actuel, il est proposé de modifier le règlement de collecte avec la mise en place au 1^{er} janvier de chaque année d'une révision de prix, axée sur une formule précisée dans le rapport ainsi que l'établissement d'un seuil d'assujettissement fixé à partir d'une production de déchets non ménagers de 70 litres par jour ou 420 litres par semaine.

Les rapports n°22 et 23 sont relatifs à l'approbation d'avenants à des protocoles d'accord avec la Société des Eaux de Marseille et la SEERC (Société d'Equiperment et d'Entretien des Réseaux Communaux).

Pour le rapport n°22, l'avenant n°2 au protocole d'accord avec la SEM a pour objet d'intégrer le coût réel de la facturation des compteurs à arrêter au 30 juin 2014. Leur valeur nette comptable que MPM rachète dans le cadre du protocole est arrêtée à 2 154 426 euros, bien moins que leur prévisionnel qui avait été fixé à 2 608 848 euros. Cette opération nous permet de mettre en place les versements réciproques dans le cadre de ce protocole de fin de contrat SEM.

L'article 5 du protocole est ainsi modifié : la somme due par la SEM à MPM au titre de l'article 4 du protocole est de 7 463 888 euros, et la somme due par MPM à la SEM s'élève à 2 154 426 euros.

Dans l'avenant soumis au vote, il est précisé qu'à la demande de la Communauté, la SEM s'est engagée à lui verser le reliquat au plus tard le 31 décembre 2015.

Pour le rapport n°23, il s'agit du même processus, le coût de rachat définitif des compteurs concerne Saint-Victoret.

Tous ces rapports ont recueilli à la majorité des élus présents un avis favorable ; le rapport n°21 a fait l'objet d'une réserve de vote du groupe Entente Pour l'Intérêt des Communes et une position de vote similaire du groupe Pour un Territoire Solidaire pour les rapports n°22 et 23. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur Lapeyre, nous passons au vote des rapports.

19. PEDD 001-23/10/15 CC - Plan Climat-Energie Territorial (PCET) - Attribution d'une subvention à l'association Airpaca pour la réalisation d'une campagne de mesures spécifiques de la qualité de l'air à Septèmes-les-Vallons

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

20. PEDD 002-23/10/15 CC - Plan Climat-Energie Territorial (PCET) - Attribution d'une subvention à l'association GERES pour la mise en œuvre d'actions pilotes de prévention et de valorisation des déchets verts sur le territoire de Marseille Provence Métropole

Madame DJAMBAE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, concernant le rapport n°20, nous sommes favorables aux actions d'une ONG telle que le GERES. Nous ignorons cependant le détail de ce projet. Et, puisqu'il s'agit de la destruction des déchets végétaux, je voudrais faire quelques remarques. La problématique du traitement des déchets végétaux n'a peut-être pas été abordée d'une manière satisfaisante.

Comme à l'accoutumée, nous avons investi dans des machines et nous nous sommes retrouvés avec la même quantité de déchets végétaux à détruire. Voir MPM porter un intérêt sur la mise en valeur des déchets verts constitue déjà un point

positif. Cette proposition d'aide au GERES ne peut qu'être saluée favorablement. Toutefois, nous espérons que cette action n'en restera pas à une dimension pilote et débouchera sur un programme plus ambitieux à l'échelle de la future Métropole ce qui impliquerait davantage d'acteurs compétents dans ce domaine, et ils sont nombreux dans notre ville !

D'autre part, le territoire de Marseille est riche en terrains susceptibles d'accueillir des opérations de régénération des sols à partir de déchets sur lesquels un programme de permaculture urbaine pourrait être initié et conduit avec l'appui des habitants et d'autres associations. La permaculture urbaine est l'une des nombreuses solutions pour un maintien de l'agriculture de proximité et de complément dans les villes.

La destruction de ces déchets végétaux est-elle la meilleure démarche ? Nous ne le pensons pas, car s'il y a une catégorie de déchets facile à recycler, c'est bien celle des végétaux. Il n'est naturellement pas utile de rappeler à l'honorable assistance la dimension éminemment citoyenne du recyclage général des trop nombreux déchets de notre société de consommation. Mais il est peut-être important d'insister sur l'opportunité que représente le recyclage des déchets végétaux qui peuvent et doivent devenir une richesse.

Même si ces points ne figurent pas à l'ordre du jour, le Collectif SOS Longchamp, le Collectif Laisse Béton, l'association SOS Nature et d'autres ainsi qu'un grand nombre de personnes, n'auront de cesse de porter haut et fort un plaidoyer en faveur des parcs et jardins, remparts naturels contre toutes les formes de pollutions. Et c'est en leur nom que je parle.

Nous observons qu'il y a une multitude d'initiatives citoyennes qui agissent de cette façon. Ainsi, pas plus tard qu'hier, j'ai visité un jardin collectif installé en plein centre-ville (rue Saint Saviourin). Les gens du voisinage y apportent leurs déchets (végétaux et ménagers) afin d'en fabriquer un compost qui fertilisera le sol. On constate parmi les conséquences vertueuses de ces actions que les gains, en termes de convivialité, de cohabitation, de partage, donc de citoyenneté et d'un mieux vivre ensemble sont remarquables. Ainsi les déchets, pas seulement végétaux, deviennent une richesse.

Dans le même temps, nos services municipaux des espaces verts utilisent des engrais granulés industriels et plantent des pins dont les aiguilles et l'écorce acidifient inutilement le sol, sont moins faciles à recycler et favorisent la prolifération des chenilles processionnaires, véritable fléau pour la végétation. La demande d'espaces verts est forte et visible au centre-ville où les habitants sortent leurs pots de fleurs sur le trottoir créant ainsi les jardins qu'on leur supprime par ailleurs.

Souvenons-nous que le Baron Haussmann, en restructurant la capitale, voulait que chaque Parisien profite d'un parc public à 10 minutes à pieds de chez lui. Qu'en est-il de Marseille et des autres communes de MPM ? Si les déchets végétaux nous posent problème c'est soit parce que nous n'avons pas encore réussi à bétonner tous les jardins publics et privés, soit parce que nous avons supprimé trop d'espaces verts naturels ou non qui pourraient absorber ces déchets. Rappelons-le, les espaces verts sont des lieux de cette convivialité qui manque tant dans nos villes.

Tout d'abord, il est triste de constater les impacts négatifs que va occasionner le Boulevard Urbain Sud sur des espaces verts remarquables comme le Parc de la Mathilde, les jardins familiaux Joseph Aiguier, et le parc de la Seigneurie. Ce type de projet qui date des années 80 correspond à une logique du « Tout voiture » qui n'est plus de mise. De plus, le flux important de véhicules généré par cette artère augmentera d'autant la pollution sonore et la pollution atmosphérique. Il

est regrettable de ne pas prévoir d'autres modes de transport plus doux pour délester le trafic en limite directe du Parc National des Calanques.

Regardons ce qu'on nous construit au Nord de la Joliette : non seulement on supprime la vue panoramique sur la baie et on ne prévoit rien pour la circulation cyclable, mais de surcroît on fabrique des blocs d'immeubles qui sont de véritables forteresses entre lesquelles il n'y a pas d'espaces de convivialité. Quant aux parcs existants, on veut les transformer en parkings comme pour le Parc Longchamp alors que par ailleurs on nous explique que l'automobile est un luxe et un gaspillage dont nous devons bientôt nous passer. Il serait beaucoup plus profitable de végétaliser nos villes pour compenser l'impact de l'extension urbaine qui ne devrait pas se faire sur des terres agricoles comme cela semble être le cas pour les nouvelles constructions d'Ensûs la Redonne, voir le rapport n°11 soumis ce jour. Cela va à l'encontre des propositions en faveur de l'amélioration du Climat en milieu urbain à la veille de COP21.

Enfin, comme l'avait préconisé l'ONU en 2011, nous devrions instaurer une véritable politique de foresterie et ou agroforesterie urbaine et périurbaine à l'échelle de la Métropole. Cette dernière améliorerait nettement les conditions de vie et la qualité de l'air si gravement atteinte à Marseille.

Nous préconisons :

- de nous servir de cette enveloppe budgétaire pour valoriser l'ensemble des bio-déchets (tous les bio-déchets),
- de mettre en place de vraies Unités de Fertilité à travers le territoire et développer les actions concrètes en permaculture régénératrice. Nous avons un exemple à grande échelle au Jardin Saint Sournin qui se trouve dans l'établissement de l'œuvre Allemand, et j'invite tous les élus à le visiter pour mieux comprendre la nécessité d'une telle initiative afin que nos décideurs puissent enfin ouvrir les yeux !
- sur les toits et terrasses inutiles et stériles ainsi que sur les nouveaux immeubles, de créer des jardins suspendus qui pourraient être partagés, comme la municipalité de Paris s'emploie à le faire,
- que chaque école ait son jardin ou, à tout le moins, un jardin à sa disposition pour recycler les déchets (végétaux ou non), et donner à la fabrication du compost une dimension pédagogique et citoyenne,
- de créer de nouveaux jardins au lieu de goudronner ceux qui existent,
- de favoriser la pédagogie-formation-transmission sur la régénération d'un sol, la création de terre fertile.

Nous, Europe Ecologie les Verts, voterons pour accorder cette subvention de 6000 euros car elle correspond à un projet orienté vers une préservation de notre biodiversité, de notre patrimoine paysager, historique et naturel.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Djambae de nous avoir déroulé le programme des Verts.

Madame CORDIER.- Monsieur le Président, je serai beaucoup plus brève. Je pense que les Verts n'ont pas bien lu le rapport puisque ce n'est pas pour brûler les déchets verts que l'on conventionne avec le GERES, au contraire, on veut valoriser. J'invite Mademoiselle à venir avec moi visiter tous les parcs, jardins et fermes pédagogiques de Marseille.

Je vous rappelle que dans le PLU, nous avons augmenté de 446 hectares les zones protégées. Je vais vous dire exactement le chiffre car c'est très important sur la Ville de Marseille.

Nous avons, en 2014, 707 hectares d'espaces verts urbains, 2 634 m² espaces verts naturels propriétés de la Ville (en dehors des propriétés privées), plus de 3 500 m² de patrimoine. On dénombre 175 parcs et jardins, 163 jardins de crèche et d'équipements sociaux, 324 jardins de groupes scolaires où nous faisons de la formation pédagogique.

Nous avons dans la ville, trois fermes pédagogiques qui reçoivent tous les jours des classes avec des animations. Je vous invite à venir les voir. Nous avons également une pépinière.

MPM et la Ville de Marseille vont mener conjointement une opération pour récupérer les sapins de Noël dans des enclos, comme l'an dernier. Nous passons une convention avec la Ville de Marseille pour que ces sapins soient broyés à la pépinière.

Franchement, on n'a pas de leçon à recevoir. Je suis allée voir, peut-être même avant vous, l'espace de Saint Savournin et rencontrer toutes les associations qui font du compost. C'est pour favoriser ces opérations que nous allons faire une charte de végétalisation dans la Ville de Marseille.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci Madame Cordier.

Pour ma part, je voudrais dire trois petites choses.

Premièrement, la Ville de Marseille s'est illustrée il y a quelques années en créant le seul parc urbain de plus d'un hectare en plein cœur de ville, le parc du 26^{ème} Centenaire. C'est unique, d'ailleurs, cela a été salué par la presse locale mais également nationale.

Deuxièmement, nous allons créer sur le terrain d'Arenc, et je pense que vous le savez, dans le cadre d'Euromed 2, un parc de 11 hectares. Je vous demande de l'intégrer dans vos données d'espaces verts.

Troisièmement, n'en déplaise à M. Mennucci qui continue à ruminer ses récriminations, je suis le père fondateur du Parc National des Calanques avec ses 4500 hectares de parc.

Monsieur MENNUCCI. - C'est M. Réault !

Monsieur LE PRESIDENT. - Non ce n'est pas M. Réault, c'est Guy Teissier ! Cela vous contrarie. Vous n'y comprenez rien et vous n'avez jamais rien compris d'ailleurs !

Je suis, fier et heureux de cela. Je trouve que les Verts et M. Mennucci, étaient curieusement absents à cette époque. Aujourd'hui, il semble vous soutenir mais il était très loin de tout cela.

Je voulais que vous le mettiez dans votre ordinateur de bord pour pouvoir prendre en compte tout ce qui a été fait.

Vos collègues de gauche vitupèrent car ils ont été incapables de faire cela. Le Maire qui était là avant nous, voulait faire un supermarché sur l'espace de la gare du Prado ! Nous, nous avons fait un parc. Finalement, on a peut-être des points de convergence avec vous... un peu moins avec eux.

Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

21. PEDD 003-23/10/15 CC - Modification du règlement de la redevance spéciale

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Giberti, pour les rapports n°22 à n°24.

Monsieur GIBERTI.- Je crois que le Président de la Commission a tout dit. Nous avons actualisé le prix des compteurs après une étude sérieuse. Nous arrivons à la conclusion que nous allons racheter les compteurs, tout en sachant qu'il y a une procédure juridique contre le fait d'acheter les compteurs.

Nous faisons quelque chose d'honnête, de précis, et il suffit maintenant Monsieur le Président de faire le chèque.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie pour votre engagement sur ce sujet qui, je le sais, a fait débat. Merci de l'avoir bien mené.

22. PEDD 004-23/10/15 CC - Approbation de l'avenant n°2 au protocole d'accord avec la Société des Eaux de Marseille, dans le cadre de l'application de la fin du contrat Marseille Périmètre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

23. PEDD 005-23/10/15 CC - Approbation de l'avenant n°2 au protocole d'accord avec la SEERC, dans le cadre de l'application de la fin du contrat Marseille Périmètre

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

24. DOSSIER RETIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce dossier a été retiré.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Mme Roger pour la Commission Développement des Transports Métropolitains.

Madame ROGER.- Monsieur le Président, chers collègues, la Commission s'est bien déroulée, les deux rapports présentés ont été approuvés à l'unanimité avec réserve de vote du Front National. Je précise qu'il y a un rapport important sur la mise en accessibilité de deux nouvelles stations de métro à savoir La Rose et

Jules Guesde qui vient compléter les cinq précédemment votées : Saint Charles, Sainte Marguerite Dromel, Castellane, Vieux Port et la Timone.

Aujourd'hui, on vous demande d'approuver la mise en accessibilité de la Rose et Jules Guesde.

25. DTM 001-23/10/15 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec la Régie des Transports de Marseille concernant une prestation d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de renouvellement des rames de métro

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

26. DTM 002-23/10/15 CC - Accessibilité des stations du Métro de Marseille aux personnes à mobilité réduite - Complément à la liste des stations concernées.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Chopin pour la Commission Voirie et Signalisation.

Monsieur CHOPIN.- Monsieur le Président, les deux rapports présentés en Commission Voirie ont reçu un avis favorable à l'unanimité. Ils concernent la desserte en gaz naturel du quartier de Saint Mauront dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

27. VOI 001-23/10/15 CC - Approbation d'une convention pour la desserte en gaz naturel du Projet de Renouvellement Urbain Saint-Mauront Voie nouvelle Marseille-Cardot à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

28. VOI 002-23/10/15 CC - Approbation d'une convention pour la desserte en gaz naturel du Projet de Renouvellement Urbain Saint Mauront Voie nouvelle Auphan-Charpentier à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Chenoz, pour la Commission Développement économique et Emploi.

Monsieur CHENOZ.- Deux rapports ont été examinés. Le premier concerne l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association Via Marseille Fos. Il a reçu un avis favorable unanime de la Commission. Le deuxième, relatif au parc de Saumaty a fait l'objet d'une réserve de vote du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain et du groupe Pour un Territoire Solidaire et un avis favorable du reste de la Commission.

29. DEV 001-23/10/15 CC - Adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'association Via Marseille Fos

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

30. DEV 002-23/10/15 CC - Approbation de la création de l'opération Restructuration Port Saumaty Pêche et affectation de l'autorisation de programme

Madame GHALI.- En ce qui concerne le rapport sur la restructuration du port de Saumaty, je suis triste que nous soyons obligés de nous abstenir sur cette question. Cela ne veut pas dire que nous sommes contre et que nous n'irons pas dans votre sens à l'avenir.

J'aimerais qu'il y ait une cohérence entre le Port de Marseille, la Ville de Marseille, avec lesquels je discute en tant que Maire de Secteur sur des projets, et la Communauté urbaine en ce qui concerne l'ensemble du littoral Nord de la Ville, d'Arcenc jusqu'aux limites du Rove. Il faut que nous puissions avoir une discussion globale pour savoir où nous mettons les activités économiques, où nous mettons la plaisance, les activités de formation liée aux métiers de la mer etc. De nombreux projets émergent, ce sont de bons projets, mais je vous ai fait part de mon souhait qu'il puisse y avoir une réunion avec l'ensemble des partenaires qui s'occupent de la question pour avoir une cohérence de vue et surtout, une cohérence de choix dans l'intérêt de Marseille et de la Métropole maintenant.

Monsieur CHENOZ.- Il s'agit d'une opération de restructuration de Saumaty. EGIS a fait une étude que j'ai fait passer à chaque groupe pour que vous en ayez connaissance.

Aujourd'hui, la SOLEAM va réfléchir à une restructuration car le secteur pêche et mareyeurs n'occupe plus tout l'espace. Il faut récupérer cet espace peut-être pour de l'off-shore sous-marine. L'étude le démontrera. Nous sommes ouverts à toutes discussions. Si vous vous abstenez favorablement, c'est mieux que si vous vous abstenez négativement.

(Rires)

Madame GHALI.- C'est une abstention favorable !

Monsieur LE PRESIDENT.- Ou bienveillante...

Madame GHALI.- C'est le terme exact.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous m'aviez demandé un rendez-vous, je vous en rends acte. Il est calé, ce sera au mois de novembre, d'ici 15 jours. Il rassemblera l'ensemble des acteurs, ainsi que vous l'avez souhaité. Je pense que ce sera utile et intéressant. Pour notre aimable Assemblée, je voudrais dire que c'est un sujet difficile que nous n'avons jamais abordé depuis ma présidence.

Je voudrais vous en rappeler les grandes lignes.

En 2002, la Ville de Marseille décide de déléguer à la Communauté urbaine, l'ensemble des marchés d'intérêt national. La gestion du site de Saumaty, qui appartenait au Grand Port de Marseille, est confiée à la Communauté urbaine pour une convention qui court jusqu'en 2033.

Madame Ghali, vous le savez mieux que personne, c'est un site qui était dynamique mais qui s'est dégradé au fil du temps parce qu'il y a une vraie crise dans le secteur de la pêche et du mareyage. Aujourd'hui, il ne reste plus beaucoup de pêcheurs professionnels. Il faut bien reconnaître que ce site est sous-utilisé, d'où l'intérêt de trouver de nouvelles activités liées à l'activité maritime et portuaire afin de retrouver l'équilibre économique. C'est là que la SOLEAM entre en jeu avec un projet qui pourrait revitaliser cet espace qui est intéressant et qu'on ne peut pas laisser dans l'état où il se trouve aujourd'hui, c'est-à-dire en complète déshérence.

Ceci étant dit, je sou mets ce rapport à votre approbation.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Agir Pour l'Espace Métropolitain

Abstention de Mme Djambae

COMMISSION PORTS ET ESPACE MARITIME

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Pontous, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission Ports et Espace Maritime ?

Monsieur PONTOUS.- Les trois rapports présentés à la Commission ont été adoptés à l'unanimité par l'ensemble des présents.

Le premier rapport concerne la délégation de service public pour l'organisation des Nauticales à La Ciotat. Le deuxième concerne un avenant à la DSP du port de Carry-le-Rouet rendu nécessaire à cause de problèmes de structure sur le quai. Le troisième rapport concerne l'aménagement et la création d'un quai dans le cadre des travaux d'aménagement du J4.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Pontous. M. Piccirillo souhaite prendre la parole.

Monsieur PICCIRILLO.- Monsieur le Président, chers collègues, s'agissant du Salon nautique, il y avait obligation de résultat pour continuer pendant cinq ans (2016-2020) l'organisation du Salon nautique de La Ciotat.

Le 20 avril 2015, après publication de l'appel d'offres, un seul candidat a retiré le dossier : le groupement Grand Pavois et SAFIM ayant pour mandataire l'association Grand Pavois. Je rappelle que ce même groupement avait la délégation du service public pendant les trois dernières années.

Le 6 mai 2015, la Commission de Délégation de Service Public, au regard des moyens, des références et des garanties présentées l'a jugé apte à assurer la continuité du service public.

Le 23 juin 2015, la Commission a analysé l'offre et a émis un avis favorable pour l'engagement de la discussion avec les services de la Communauté urbaine et moi-même. Après plusieurs réunions de concertation, nous avons trouvé un accord : le blocage pendant cinq ans du versement par la Communauté urbaine d'une contribution forfaitaire non révisable à hauteur de 687 000 euros. Nous avons donc économisé 60 000 euros par an, soit 300 000 euros sur cinq ans.

Je remercie le groupement SAFIM Grand Pavois et surtout les services de la Communauté urbaine, sans oublier la participation du Maire de La Ciotat.

Bon vent au Salon nautique de La Ciotat jusqu'en 2020.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Piccirillo.

Après tous ces remerciements que vous avez adressés, permettez-moi de vous adresser les miens pour la bonne négociation que vous avez menée et pour la bonne fin de ce Salon qui, je vous le rappelle, est un très grand succès puisque c'est le plus grand salon à flot de France, après celui de La Rochelle. C'est une belle réussite puisqu'il accueille 30 000 visiteurs.

Nous pouvons être très satisfaits de la négociation. Nous allons économiser 300 000 euros pendant la durée du contrat. Nous sommes très heureux que les Nauticales restent à La Ciotat où elles ont trouvé leur place et leur succès.

31. POR 001-23/10/15 CC - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation pour la délégation de service public relative à l'organisation et l'exploitation du Salon Nautique Marseille Provence Métropole pour les éditions de 2016 à 2020

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

32. POR 002-23/10/15 CC - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'avitaillement et de carénage du port de Carry le Rouet

Monsieur LE PRESIDENT.- Le Maire de Carry-le-Rouet s'est excusé de son absence aujourd'hui, il est retenu par ailleurs.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

33. POR 003-23/10/15 CC - Approbation d'une convention de partenariat et de financement avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) pour la réalisation d'un quai dans le cadre des travaux d'aménagement de la digue du J4

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, PATRIMOINE FONCIER, PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- M. De Pietro est absent, Monsieur Giberti, pouvez-vous nous faire dire un mot sur les travaux de la Commission ?

Monsieur GIBERTI.- Il n'y a pas eu de problème.

34. EPPS 001-23/10/15 CC - Modification du Règlement Intérieur du Crématorium Saint-Pierre

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

35. EPPS 002-23/10/15 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement relative aux fonds de concours pour les équipements sportifs et culturels des communes membres

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 10 heures 58.

(La séance est levée à 10 heures 58).